

L'Acadie Nouvelle, le 15 mars 1999

Une conseiller tire à boulets rouges sur la Maison d'Otho

NÉGUAC - Les citoyens du Village de Néguac se sont fait avoir en investissant dans le projet de la Maison Otho Robichaud et ses élus doivent tout mettre en oeuvre pour se départir des engagements qui contraignent les autorités à financer le site, soutient un conseiller municipal.

Le conseiller Jean Ménard travaille sur le dossier du site historique de la Maison Otho Robichaud pratiquement depuis son élection, il y a un an. Ses recherches l'ont amené à s'opposer farouchement au projet piloté par la Société historique de Néguac.

Selon M. Ménard, non seulement la maison actuellement protégée en tant que Site historique provincial n'est-elle pas celle où a longtemps habité l'ancien notable de Néguac, au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, tel que l'a d'ailleurs récemment affirmé un historien indépendant dans son expertise soumise à la Direction du patrimoine, mais ses prédécesseurs de l'ancienne administration municipale auraient dû se méfier bien avant de donner leur aval à un financement de 60 000 \$ réparti sur 20 ans.

Le conseiller Ménard en a notamment contre le contrat de vente qui transfère les titres du terrain et de la résidence des mains de son ancien propriétaire, Edward Savoie, à la Société historique de Néguac.

Copie du contrat à l'appui, M. Ménard fait valoir que le document stipule le nom de la Société historique de Néguac à titre d'«Acheteur» dans la transaction, alors que le Village de Néguac y est strictement mentionné en tant que «Payeur».

Or, fait toujours valoir le conseiller, les discussions préliminaires offraient au moins deux autres alternatives pour financer l'acquisition de la propriété, qui proposaient que celle-ci passe entièrement aux mains du Village ou alors conjointement avec la Société historique.

«La situation actuelle est ridicule. Le conseil de l'époque a choisi plutôt une troisième option, celle d'en transférer entièrement la propriété à la Société historique, supposément parce que la manoeuvre permettait d'avoir accès à

une exemption des taxes foncières de 850 \$ par année», argue toujours le conseiller élu pour la première fois au printemps 1998.

«Ça signifie que pour 850 \$ par année, le conseil a renoncé au droit d'avoir un contrôle sur le site. Il a aussi renoncé ainsi au droit de s'assurer de ce que les rénovations apportées soient conformes aux prescriptions de la Direction du patrimoine, ce qui n'a d'ailleurs pas été respecté jusqu'à présent.»

Ce policier à la retraite soutient avoir effectué de longues recherches depuis son arrivée au conseil municipal de Néguaac. Il a durant ce temps amassé une documentation impressionnante qui le porte à soutenir que certaines personnes impliquées dans le dossier auraient escamoté certaines informations dans le but précis de faire reconnaître l'infrastructure comme étant bel et bien la Maison Otho Robichaud.

«Depuis tout au moins l'été dernier, le président de la Société historique, Fernand Robichaud, répète à tout le monde qu'il est à la veille de nous soumettre des "preuves irréfutables" selon lesquelles la maison en question est hors de tout doute celle d'Otho Robichaud.

«Mais nous n'avons jamais reçu ces preuves. Même qu'à franchement parler, nous n'avons jamais su quelles pouvaient être ces preuves.

«Personnellement, j'en ai eu une première idée aujourd'hui (hier) quand j'ai reçu une copie du bulletin Info-loisirs de la municipalité dans lequel M. Robichaud demande des informations sur une carte, datant supposément de 1803, qui aurait appartenu à un ancien propriétaire de la maison, Azade Godin, et dont ils auraient perdu la trace.

«Je crois que cette carte n'a jamais existé. Si c'est le cas, il est grandement temps que M. Robichaud et les autres membres de la Société historique nous la montrent pour qu'on puisse enfin avoir le coeur net dans toute cette histoire.»